



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion Sociale

Pôle Cohésion Sociale Jeunesse  
Site de Montpellier

Affaire suivie par : Rodolphe BERNEISE  
Téléphone : 04 67 10 14 42  
Courriel : [rodolphe.berneise@drjscs.gouv.fr](mailto:rodolphe.berneise@drjscs.gouv.fr)

## **MOBILISATION DU SERVICE CIVIQUE ET DES JEUNES QUI S'Y ENGAGENT EN APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES A FORTS ENJEUX EN REGION OCCITANIE**

### **Appel à projet régional 2019 Note de cadrage**

#### **I - Contexte**

Le Service Civique est un programme d'État en faveur de l'engagement citoyen des jeunes : chaque jeune âgé de 16 à 25, souhaitant effectuer un Service Civique, doit se voir proposer la conduite d'une mission d'intérêt général au sein d'un organisme agréé par l'État.

Avec le déploiement du Service Civique, il s'agit d'offrir aux jeunes, l'opportunité d'exprimer leur citoyenneté, au bénéfice de la cohésion sociale, de la solidarité et du mieux vivre ensemble, tout en alimentant leurs parcours de vie, d'engagement et vers l'autonomie.

Les axes de développement 2019 du programme sont synthétisés dans le [plan de développement régional 2019 du Service Civique en Occitanie](#).

Par des interventions complémentaires à celles des professionnels, au contact direct des publics bénéficiaires, les volontaires contribuent à la mise en œuvre de politiques publiques à forts enjeux. Parmi ces politiques publiques, celle en faveur de l'intégration des réfugiés et des primo-arrivants, constitue une priorité pour le Préfet de la région Occitanie.

La Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DiAir) a lancé en 2018, en collaboration avec l'Agence du Service Civique, le grand programme « Volont'R » prévoyant deux principales modalités d'action :

- la mobilisation de volontaires du Service Civique en accompagnement de publics réfugiés
- l'engagement de jeunes réfugiés en missions de Service Civique

En Occitanie, la DRJSCS est chargée du pilotage régional du programme Service Civique et de la politique d'intégration des étrangers réfugiés et primo-arrivants. A ce titre elle a souhaité initié en 2018, un projet régional complémentaire à « Volont'R » avec deux spécificités :

- l'élargissement du public cible aux primo-arrivants,
- la possibilité pour des porteurs de projets locaux, de s'engager dans la conduites d'actions régionales, départementales ou infra.

Les objectifs opérationnels du projet régional sont les suivants :

- coordonner les différentes actions initiées et conduites dans la région, que ces actions soient locales ou inscrites dans le grand programme national « Volont'R »,
- initier de nouvelles actions locales, répondant à des besoins identifiés dans le cadre de diagnostics de territoire,
- apporter aux porteurs de projets, des ressources complémentaires et mutualisables.

Dans ce contexte, **afin d'épauler le réseau territorial de l'État et d'initier de nouvelles actions structurantes, la DRJSCS Occitanie, en collaboration avec les 13 directions départementales de la cohésion sociale (DDCS.PP), lance le présent appel à projets régional, financé par l'Agence du Service Civique.**

## **II - Objectifs de l'appel à projet**

L'objectif du présent appel à projet est d'initier et soutenir des actions locales, régionales, départementales ou infra-départementales, œuvrant en faveur de l'accueil et de l'intégration de publics réfugiés et primo-arrivants, en Occitanie.

Ainsi, les porteurs de projets concevront, initieront ou développeront, des actions structurantes, si possible modélisables et transférables, selon deux modalités :

### **1 - mobiliser des volontaires du Service Civique en accompagnement de publics réfugiés et/ou primo-arrivants**

Les volontaires du Service Civique, par un accompagnement de proximité, bienveillant et créateur de lien social, peuvent contribuer aux côtés des professionnels, à l'intégration dans la société française, de publics réfugiés et primo-arrivants.

Par leurs interventions aux côtés et en appui aux publics migrants, les volontaires deviendront acteurs de politiques publiques à forts enjeux pour la République.

En outre, leur mobilisation favorisera chez les jeunes volontaires, une meilleure connaissance des publics migrants et contribuera à changer leur regard sur les phénomènes migratoires et d'exil. L'expérience d'engagement qui leur sera proposée impactera durablement leur citoyenneté et pourra les conduire à devenir ambassadeurs des valeurs de solidarité et de fraternité.

Enfin, les actions proposées viendront renforcer les ressources des acteurs de l'accueil et de l'intégration des publics migrants. Avec l'arrivée des volontaires au sein de leurs équipes, celles-ci disposeront de capacités d'interventions alternatives, complémentaires et potentiellement innovantes, au bénéfice des publics qu'elles accompagnent.

## **2 - organiser l'accès de missions de Service Civique à des jeunes réfugiés et primo-arrivants**

Les porteurs de projets proposeront des actions visant à lever les obstacles à l'accès aux missions de Service Civique, pour des jeunes réfugiés et primo-arrivants.

Les missions de Service Civique devront participer au parcours de citoyenneté des réfugiés et primo-arrivants. Ce parcours consistera à proposer dans toute mission de Service Civique, des étapes visant à renforcer les capacités à agir des réfugiés et des primo-arrivants et l'exercice de leur citoyenneté.

Les étapes du parcours de citoyenneté, depuis la transmission d'un socle commun de connaissances sur la société française, ses valeurs républicaines et ses institutions, jusqu'à l'exercice de la citoyenneté et la participation, quels que soient les domaines (sport, culture, emploi, services publics, etc.), sont les suivantes :

- 1-la transmission des valeurs de la République et du principe de laïcité ;
- 2-la découverte des institutions françaises et des services publics ;
- 3-la création de liens avec la société française par des rencontres entre les publics et les différents acteurs de la société française. L'organisation de ces échanges, actions collectives, débats doit permettre de dépasser les représentations réciproques et d'aborder concrètement les valeurs et principes républicains ;
- 4-l'exercice de la citoyenneté par l'engagement concret dans des projets à dimension citoyenne et l'accompagnement à l'émergence de projets individuels ou collectifs.

Les projets devront notamment prévoir ou favoriser :

- ✓ les actions visant à lever les freins à l'engagement des jeunes « avec moins d'opportunités »,
- ✓ un tutorat renforcé et adapté aux besoins des jeunes réfugiés et primo-arrivants engagés en Service Civique,
- ✓ des actions de formation nécessaires à l'exercice des missions,
- ✓ des actions collectives permettant la mixité et l'intégration des volontaires réfugiés ou primo-arrivants, au sein de collectifs plus larges de volontaires.

Les projets devront dans tous les cas, garantir le respect des [principes fondamentaux du Service Civique](#).

## **III - Organismes éligibles**

Sont éligibles les organismes agréés pour l'accueil de volontaires du Service Civique, dont le siège social est domicilié en région Occitanie ou disposant d'une antenne d'accueil de volontaires en Occitanie en 2019.

Les projets proposés pourront être régionaux, interdépartementaux, départementaux ou infra-départementaux.

Les organismes dont le projet sera retenu, déposeront si nécessaire auprès de l'autorité administrative compétente (DRJSCS, DDCS.PP ou l'Agence du Service Civique), une demande d'avenant selon la procédure en vigueur en Occitanie ([formulaire de demande d'avenant](#) disponible sur le site Internet de la DRJSCS), leur permettant d'ajouter à leur agrément, les missions et autorisations d'accueil de volontaires, nécessaires à la réalisation des actions.

## IV - Critères et procédure de sélection

*Les projets devront mettre en évidence la capacité des porteurs de projet à :*

- ✓ proposer et conduire des démarches conformes aux attendus exposés au point II de la présente note de cadrage, en termes d'objectifs, de modalités d'action et de publics,
- ✓ initier ou développer des démarches innovantes, modélisables et transférables,
- ✓ inscrire les actions conduites, dans les réseaux d'acteurs existants, voire à développer ou initier des partenariats territoriaux, notamment pour ce qui concerne le repérage des publics cibles,
- ✓ concevoir une démarche d'évaluation intégrée,
- ✓ concevoir et présenter des budgets de projet, en cohérence avec les actions proposées.

*Constitution d'un comité de sélection et de pilotage des projets :*

Un comité de sélection associant la DRJSCS et des représentants des DDCS.PP, en particulier celles concernées par les projets déposés, sera constitué et se réunira pour sélectionner les projets les plus pertinents.

## V - Bilans et évaluation des actions financées

Les organismes retenus s'engagent :

- ✓ à organiser des réunions de comité de pilotage des actions, a minima en début, en fin et à mi-action,
- ✓ à rendre compte autant que de besoins, sur l'état d'avancement des projets, auprès des référents territoriaux concernés.

Dans les 2 mois suivant la fin des actions financées, les organismes retenus fourniront :

- un bilan final des actions conduites, accompagné d'un compte rendu budgétaire, extrait du formulaire unique de demande de subvention Cerfa n°12156 : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>.
- une fiche d'évaluation dont le modèle sera annexé à l'arrêté/convention de financement. Cette fiche ne se substitue pas à l'évaluation intégrée mentionnée en paragraphe IV de la présente note de cadrage.

En l'absence de transmission à la DRJSCS des documents cités, la DRJSCS procédera au recouvrement des sommes versées par l'émission d'un titre de perception.

## VI – Procédure et règles de candidature à l'appel à projet

### *a) Composition du dossier de candidature :*

Les renseignements à fournir figurent dans le formulaire unique de demande de subvention cerfa n°12156\*5 : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

Les candidats ont la possibilité de joindre une note et des documents annexes.

### *b) Dépôt du dossier de candidature :*

Le dossier de demande de subvention doit parvenir en double exemplaire à la DRJSCS par voie postale à l'adresse suivante :

DRJSCS Occitanie  
Pôle cohésion sociale jeunesse  
à l'attention de Rodolphe BERNEISE, référent régional Service Civique  
3, avenue Charles Flahault  
34094 MONTPELLIER cedex 5  
ainsi que par e-mail : [drjscs-lrmp-service-civique@drjscs.gouv.fr](mailto:drjscs-lrmp-service-civique@drjscs.gouv.fr)  
avant le **1<sup>er</sup> juillet 2019**, délai de rigueur.

### *c) Montant de la subvention :*

Le montant total des subventions qui seront attribuées via cet appel à projet, est de 40 000 €. Le montant de l'aide pour chaque projet retenu (2 projets maximum ; 1 seul projet possible par organisme) pourra varier entre 10 000 € et 40 000 €.

### *d) Versement de la subvention*

Les dossiers seront instruits par les services (DRJSCS et DDCS.PP), puis examinés en comité de sélection.

Selon les montants de subvention attribués, les organismes retenus seront destinataires d'arrêtés de subvention ou de conventions financières. Les subventions seront versées par la DRJSCS Occitanie.

### *e) Calendrier*

- **28 mai 2019 :** diffusion de l'appel à projets (mailing, Internet)
- **1<sup>er</sup> juillet 2019 :** date limite de réception des projets par la DRJSCS
- **Semaine 27 :** réunion du comité de sélection des projets
- **Semaines 28 :** notification des décisions aux porteurs de projets et signature des arrêtés/conventions de financement

Les subventions attribuées couvriront une durée maximum de déroulement des actions, de 12 mois.